

# DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE DES COLLÈGES

ANNÉE 2023-2024



[cotedor.fr](http://cotedor.fr)



SAVOIR-FAIRE  
**100**  
% CÔTE-  
D'OR

**LE REPAS, C'EST TOUJOURS  
2€ DANS LES COLLÈGES  
DE CÔTE-D'OR !**



© Direction Communication CD21 / SR - Photos : PhBruchot - 06/23



# *Editorial*



L'heure de la rentrée scolaire des 23 600 collégiens a sonné. Leur réussite est une priorité majeure dans la politique menée par le Département de la Côte-d'Or.

La modernisation des collèges, le déploiement d'outils numériques performants et la reconduction du prix du repas à 2 € sont les garanties d'une année scolaire de qualité.

Un cadre propice au travail favorise l'apprentissage des élèves. A ce titre, le Département de la Côte-d'Or investit cette année près de 1,6 M€ pour l'acquisition d'outils numériques innovants et près de 14,6 M€ dans l'entretien et la rénovation des collèges publics. Des chantiers majeurs s'achèvent comme la reconstruction de collèges, l'aménagement de cours, cantines et de parcours sportifs. D'autres opérations d'envergure seront lancées d'ici quelques mois pour répondre aux besoins des générations futures.

Face aux enjeux climatiques, le Département a décidé de s'engager de manière durable avec des mesures fortes comme la plantation d'arbres dans plusieurs collèges, à l'automne, dans le cadre du plan « 1 000 arbres collèges Côte-d'Or ».

La politique de protection de l'environnement du Département est menée également à l'intérieur des collèges. La transition énergétique de nos bâtiments, au cours des 6 dernières années, a permis une baisse de la consommation de 20 % par an. Des actions en matière de développement durable initiées par des collégiens sont financées et récompensées par le Département. Il est important de souligner qu'une baisse de 46 % du gaspillage scolaire a été constatée depuis 2014 dans les restaurants scolaires.

Dans les cantines des 47 collèges publics, le prix du repas est fixé, cette année encore, à 2 € pour tous les élèves. L'accès à une alimentation saine, équilibrée et locale pour tous les collégiens illustre notre volonté de soutenir les familles les plus fragiles. Cette mesure phare représente un coût supplémentaire de 5,7 M€ pour le Département.

Accompagner les collégiens dans leur éveil citoyen, leur réussite et dans la construction de leur avenir sont les ambitions affichées par le Département de la Côte-d'Or.

A tous les collégiens, enseignants et acteurs de la vie éducative, je vous souhaite une bonne rentrée !

**François SAUVADET**

Ancien Ministre

Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or



# LE RÔLE DU DÉPARTEMENT AUPRÈS DES COLLÈGES

Le Département est en charge du bon fonctionnement des collèges de la Côte-d'Or. Il dote chaque établissement des moyens financiers et humains nécessaires pour permettre aux élèves d'étudier, faire du sport et pratiquer des activités culturelles dans de bonnes conditions.

## QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR LES COLLÈGES ?

Le Département s'occupe du fonctionnement, de l'équipement, de l'entretien, de la rénovation et de la construction des 47 collèges publics. Il exerce aussi des compétences portant sur l'accueil, la restauration scolaire, le recrutement et la gestion du personnel technique et le financement des actions éducatives (projets, sorties...). Enfin, il participe aux dépenses de fonctionnement matériel et aux frais de personnel des 7 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

## REPAS, MESURES SANITAIRES ET BOURSES : L'AIDE AUX FAMILLES

Le Département renouvelle son soutien aux familles éprouvées financièrement par la crise sanitaire en reconduisant le repas à 2 € dans les collèges publics pour toute l'année scolaire 2023-2024. Une aide de 2,24 € par repas sera également versée aux collèges privés qui s'engageront par convention à baisser d'autant leur tarif de restauration applicable aux collégiens.

Ce dispositif vient s'ajouter aux **mesures sanitaires** mises en place depuis mars 2020 et aux **bourses départementales** et **dotations** permettant aux familles d'alléger les frais de scolarité.

## LE CADEAU DU COLLÉGIEN

Chaque année, le Département remet un cadeau aux élèves de 6<sup>e</sup>. Pour la rentrée 2023, les élèves recevront un dictionnaire de poche doublé d'un cahier intérieur de 12 pages - en remplacement du "Guide du collégien" - et une page invitant les parents à retrouver sur Mycollege21.fr les grandes thématiques mises à jour tout au long de l'année.

Chaque élève recevra également un lien individuel pour accéder à la version numérique du dictionnaire et aux autres formats proposés en ligne : vidéos, frises historiques, dossiers thématiques, etc.

## CHIFFRES CLÉS

**5,7 M€**

C'est l'enveloppe consacrée à la réduction des prix des repas dans les collèges pour l'année 2023-2024

**200 à 270 €**

C'est le montant des bourses départementales qui peuvent être attribuées sous conditions

**20 %**

C'est la hausse de fréquentation des cantines dans certains collèges depuis l'instauration du prix du repas à 2 €.



# BON DANS SON ASSIETTE, BIEN DANS SON COLLEGE

Repas équilibrés à prix maîtrisé, respect des mesures d'hygiène et nutritionnelles, produits locaux de qualité, menus 100% Côte-d'Or ou végétariens : cette année encore, le Département poursuit son engagement pour assurer un service de restauration scolaire de qualité à tous les collégiens.

## MANGER BON, SAIN ET LOCAL À LA CANTINE

Depuis 2011, le Département s'investit en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité pour veiller au bien-être des collégiens en pleine croissance.

Une démarche aussi ambitieuse qu'indispensable qui s'illustre par un approvisionnement régulier en légumes, viandes et produits laitiers locaux, un repas 100% Côte-d'Or une fois par semaine, un menu végétarien au moins une fois par semaine en complément du menu traditionnel (conformément à la loi Egalim), un accompagnement du personnel de cuisine et des actions événementielles de promotion des produits locaux de qualité, impliquant tous les acteurs des différentes filières.

## LE REPAS À 2 € POUR TOUS

Le tarif unique de 2 € par repas est reconduit pour cette nouvelle année scolaire dans tous les collèges publics. Cette aide financière est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour soutenir les familles et limiter le gaspillage alimentaire, via la mise en place d'une tarification au repas consommé. Le Département finance ainsi 80 % du coût moyen du repas (10,29 €). Une aide de 2,24 € par repas (contre 1,94 € auparavant) est également attribuée aux collèges privés.

## L'ALIMENTATION, C'EST DU SÉRIEUX

Pour assurer la sécurité alimentaire, le Département de la Côte-d'Or en lien avec le Laboratoire Départemental aide les collèges à mettre en place les mesures nécessaires en matière de sécurité sanitaire des aliments (avec le Plan de Maîtrise Sanitaire) et de composition nutritionnelle des repas (avec le Plan Départemental Nutrition Alimentation).

Enfin, depuis 2014, le Département accompagne les collèges dans leurs objectifs de réduction du gaspillage alimentaire. Les économies réalisées grâce aux actions mises en place par les élèves et le personnel sont ensuite réinvesties pour améliorer le service de restauration.

## CHIFFRES CLÉS

**1,9 M**

de repas sont servis chaque année dans les restaurants scolaires, dont 1,7 M pour les collégiens

**46 %**

de baisse du gaspillage alimentaire observée depuis 2014

**Plus de 244 000**

repas 100% Côte-d'Or ont été préparés sur l'année scolaire 2021-2022.



# LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Depuis 2011, le Département fait du développement numérique l'un de ses enjeux principaux. Des outils innovants sont ainsi mis à disposition des élèves et des enseignants afin de leur offrir les conditions matérielles d'enseignement optimales.

## LE 4<sup>e</sup> PLAN COLLÈGE NUMÉRIQUE (2022-2028)

Le Département s'engage en faveur du numérique éducatif autour de 4 priorités : garantir l'accès à un environnement numérique performant et solidaire, contribuer au développement de l'enseignement et de l'apprentissage avec le numérique, mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et promouvoir une culture numérique partagée et favoriser le développement d'un numérique responsable et souverain.

Les collèges de Côte-d'Or sont équipés d'outils numériques éducatifs modernes pour renforcer les apprentissages : écrans numériques interactifs, tablettes, casques à réalité virtuelle...

## LES PARTENARIATS DU NUMÉRIQUE

Tout au long de l'année, le Département, le réseau CANOPE et l'Académie travaillent de concert pour promouvoir et développer l'utilisation des ressources et des outils numériques dans les collèges publics du territoire. C'est grâce à ces dispositifs que les élèves peuvent produire librement différents types de documents (texte, photo, son, vidéo), se former efficacement et de manière plus autonome, et s'informer plus facilement avec le fonds documentaire du collège et Internet.



Créé pour les élèves, les parents et les enseignants, Mycollege21.fr est un portail numérique qui permet de retrouver de nombreux contenus : actions et sorties menées par les collèges, bons plans du Département à partager en famille, etc.

Il permet également d'accéder à l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, un outil collaboratif déployé dans tous les collèges publics du département et qui offre un point d'accès unique à tous les services numériques : emploi du temps, ressources éducatives, espaces pour le travail collaboratif...

## CHIFFRES CLÉS

44

établissements disposent d'un accès Internet en Très Haut Débit

1,6 M€

investi en 2023 dans le cadre du Plan Collège Numérique 2022-2028.

227

écrans numériques interactifs sont répartis dans les 47 collèges publics.



# DES COLLÈGES BIEN ENTRETENUS ET ÉQUIPÉS

Plus qu'un lieu de travail, un véritable espace de vie : le Département réalise chaque année des travaux pour sécuriser, moderniser et améliorer les collèges en suivant les orientations adoptées par l'Assemblée Départementale.

## ÉTUDIER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Dans le cadre de ses compétences, le Département s'occupe des 47 collèges publics de Côte-d'Or :

- **Modernisation des locaux et des équipements**, en les adaptant aux évolutions réglementaires, fonctionnelles, pédagogiques et démographiques ainsi qu'aux préoccupations d'économie et de développement durable ;
- **Sécurisation des biens et des personnes** par la mise en sûreté et en sécurité des installations et des équipements techniques ;
- **Construction** en privilégiant des matériaux et des procédés éco-responsables ;
- **Accessibilité des bâtiments** aux personnes à mobilité réduite.

## LES CHANTIERS MAJEURS

De nombreuses opérations s'achèvent durant l'année 2023, dont la **restructuration et la reconstruction** des collèges Albert Camus à Genlis (3,3 M €), Lentillères à Dijon (1,9 M €) et André Lallemand à Pouilly-en-Auxois (1,1 M €), l'aménagement de la cour, du parcours sportif et des espaces extérieurs dans le cadre de la reconstruction du collège Roland-Dorgelès à Longvic (24 M €). De nouvelles opérations sont lancées comme le plan 1 000 arbres collèges qui verra ses premières réalisations dans sept collèges à l'automne 2023.

## DES COLLÈGES BIEN ÉQUIPÉS

Depuis deux ans, le Département consacre plus de 10,5 M€ aux charges de fonctionnement des collèges et 2,5 M€ à leur équipement. C'est ainsi que peuvent être financés les **travaux d'entretien des bâtiments, les fournitures, les dépenses de consommation d'énergie en forte croissance et d'eau**, etc. Ces dotations peuvent intervenir sous forme de subventions à l'établissement ou d'acquisitions directes par la collectivité via la passation de marchés publics.

## CHIFFRES CLÉS

**14,6 M€**

sont consacrés à l'entretien et la rénovation des collèges publics

**49 000 €**

sont investis par an et par collège public pour son équipement

**10**

grandes opérations pluriannuelles sont en cours en 2023 dont trois en termes de mise en accessibilité.



# ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ

Le Département s'engage avec les collèges du territoire pour encourager l'éveil à la citoyenneté et l'ouverture d'esprit des jeunes élèves.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ)

Les 54 Conseillers Départementaux jeunes de Côte-d'Or, élus en 2022, continueront de siéger à l'Assemblée Départementale des jeunes. Pour rappel, tous les collégiens de Côte-d'Or ont été invités à élire un conseiller dans leur établissement (public et privé), pour une durée de deux ans. Les CDJ, élèves de 5ème ou de 4ème, engagent une réflexion, prennent des décisions, réalisent des investigations et rencontrent des partenaires.

Les jeunes élus de la 11ème mandature ont tenu les engagements pris en début et cours de mandat : distribution de paniers solidaires, rédaction d'une charte de la restauration scolaire, clips vidéo pour lutter contre les discriminations et le harcèlement scolaire...

## VIS MA VIE DE COLLÉGIEN

Adopté depuis 2018, ce dispositif vise à encourager les rencontres entre collégiens issus du monde rural et urbain à travers des échanges scolaires organisés dans toute la Côte-d'Or. Les élèves ont ainsi l'occasion de s'immerger dans l'univers de leurs camarades à travers des visites, des activités en pleine nature ou des découvertes de spécificités et de sites d'intérêt culturel, historique ou patrimonial qu'ils ne connaissent peut-être pas.

Les actions de ce dispositif reprendront pour l'année scolaire 2023-2024.

## LAURÉATS D'UNE MENTION TRÈS BIEN AU BREVET

Une récompense de 100 € est attribuée à chaque collégien domicilié en Côte-d'Or ayant obtenu la mention « très bien » au diplôme national du Brevet. La demande est à déposer sur la plateforme dématérialisée du Département jusqu'au 31 octobre 2023. Les lauréats seront tous invités à une soirée de célébration pour l'occasion.

## CHIFFRES CLÉS

**2 ANS**

de mandat pour les Conseillers  
Départementaux Jeunes

**1998**

Date de création des CDJ, à l'initiative  
du Département avec l'Inspection Académique

**100 €**

remis à chaque collégien lauréat  
d'une mention Très Bien au Brevet.



# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COLLÈGE

Le Département s'engage pour protéger le patrimoine naturel remarquable de la Côte-d'Or. A travers la démarche Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or, il porte l'ambition de sensibiliser les collégiens au développement durable via des actions pédagogiques et pratiques.

## LE PLAN 1 000 ARBRES COLLÈGES CÔTE-D'OR

Le plan 1000 arbres collèges Côte-d'Or consiste à étudier, en lien avec les collèges, un plan de végétalisation de leur établissement, basé sur un programme de plantations d'arbres d'essences locales adaptées au changement climatique ainsi que la désimperméabilisation des cours de récréation. Il est mené en partenariat avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE).

La réalisation de ce projet commencera à partir du second semestre 2023 dans sept premiers établissements (collège La Croix des Sarrasins à Auxonne, collège Fontaine des Ducs à Châtillon-sur-Seine, collège Édouard Herriot à Chenôve, collège Jean-Philippe Rameau à Dijon, Collège Les Hautes Pailles à Echenon, collège Les Hautes Pailles à Echenon et au collège Docteur Kuhn à Vitteaux.)

Une action complémentaire de sensibilisation aux enjeux environnementaux autour de ce plan sera également proposée au Conseil Départemental des Jeunes (CDJ).

## GÉNÉRATION(S) ECOLLÈGES CÔTE-D'OR



Depuis 2020, en partenariat avec l'Académie de Dijon, le dispositif **Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or mobilise, encourage et pérennise** l'engagement des collégiens et de la communauté éducative sur la thématique majeure du développement durable, à travers plusieurs défis thématiques.

Chaque collège participant reçoit une prime du Conseil Départemental. Les collèges les plus méritants reçoivent ensuite un trophée pour récompenser leurs efforts (action la plus originale, la plus forte en économie d'eau, etc.)

En 2023, 14 collèges lauréats ont été récompensés pour plus de 125 projets déposés par 25 collèges, portant entre autres sur la réduction des déchets, les mobilités douces, la sensibilisation à l'urgence climatique ou encore l'économie d'eau.

## CHIFFRES CLÉS

**20 tonnes**

de déchets épargnés de la collecte régulière grâce au compostage

**41 000 €**

de budget consacré en 2023 au dispositif Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or

**11**

thématiques abordées dans l'édition 2023-2024 du dispositif Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or



© Direction Communication CDV/SB  
istockphoto.com/04/21

# L'ART ET LA CULTURE DANS LES COLLÈGES

Chaque année, le Département soutient les collèges dans leur démarche culturelle et artistique. Il met en œuvre des projets diversifiés et de qualité sur tout le territoire pour former les jeunes collégiens à devenir les adultes de demain.

## LES PROJETS "PARCOURS STARTER"

Initiés et financés par le Conseil Départemental depuis 2010, ces projets offrent aux collégiens l'opportunité de rencontrer des artistes de toutes les disciplines et esthétiques. Ils peuvent ainsi découvrir leur travail, appréhender le processus de création et restituer cette collaboration à travers des expositions, des performances ou des spectacles.

## L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

Décliné à travers « Collège au cinéma » et « Collège au théâtre », ce programme permet aux collégiens de Côte-d'Or de bénéficier de parcours pédagogiques construits autour de la rencontre avec des œuvres et ainsi se former en tant que spectateurs.

## LE FESTIVAL COLLÈGES EN CHŒUR

Ce festival qui a réuni 1 500 élèves choristes volontaires en 2022 propose des concerts thématiques sur l'ensemble du territoire. A travers l'association Musicades Bourgogne, le Département participe ainsi à la rémunération des musiciens professionnels qui interviennent, ainsi qu'à la logistique autour de ce festival (location de salles, transports des élèves en bus, etc).

## LES ATELIERS JEUNES

Nés en 2018 du souhait du Département de recentrer les aides aux associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse vers des partenariats effectifs, les Ateliers Jeunes permettent de mener une action pour aider les jeunes collégiens à se construire et se réaliser. En complément de l'offre artistique et culturelle proposée dans les collèges, des ateliers pratiques et participatifs sont proposés, choisis par les établissements et animés par des intervenants qualifiés faisant appel à des méthodes pédagogiques diversifiées et ludiques.

## CHIFFRES CLÉS

**120 000 €**

de budget consacré chaque année aux projets "Parcours Starter"

**8 000**

collégiens bénéficient chaque année des actions d'éducation artistique et culturelle du Département

**12 000**

places de cinéma prises en charge pour une année de "Collège au cinéma"



# LE SPORT : ÇA BOUGE DANS LES COLLÈGES !

Partenaire de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et sponsor de nombreux clubs professionnels côte-d'oriens, le Département favorise la pratique sportive dans les collèges. Il encourage également la transmission des valeurs véhiculées par le sport, telles que la tolérance, le respect et la persévérance.

## POUR ÊTRE BIEN DANS SES BASKETS ET DANS SA TÊTE !

Excellent vecteur de médiation sociale et d'éducation, le sport permet de développer et entretenir son corps, apaiser son esprit et renforcer la concentration et la confiance en soi. Ainsi, l'UNSS permet aux jeunes sportifs du département de **pratiquer le sport de leur choix**, en complément de l'enseignement obligatoire d'Education Physique et Sportive (EPS). L'UNSS organise également **des animations et compétitions sportives** à travers tout le territoire, et s'est engagé à développer les complémentarités entre sport scolaire et sport fédéral.

Le Conseil Départemental finance également les 12 collèges côte-d'oriens qui accueillent les élèves scolarisés en sections sportives.

## DES RENDEZ-VOUS TOUTE L'ANNÉE

- **La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS)** : organisée chaque année à la rentrée, cette journée réunit les élèves, leurs parents et les professeurs dans les écoles, collèges et lycées de France pour promouvoir le sport scolaire. Cette année, cette journée se tiendra le 20 septembre à Beaune.
- **Mets tes baskets** : le temps d'une demi-journée, les collégiens participent à des mini-stages dans un club de handball, de football ou de basket en Côte-d'Or. Au programme : des ateliers techniques encadrés par les équipes éducatives et des rencontres avec des joueurs professionnels.
- **Rencontre tes champions** : ce dispositif offre à des collégiens l'opportunité de passer un moment privilégié en compagnie de leurs champions un jour de match (séances photo et de dédicaces, accès au bord du terrain, visites des vestiaires pendant l'échauffement...)
- **1 match, 1 collège** : les collégiens sont invités à assister gratuitement aux matchs à domicile des grands clubs sportifs de Côte-d'Or, tels que le DFCO (football), le DMH (handball), la JDA (basket) et le JDA Dijon Handball (handball féminin).
- Des animations sportives seront également organisées en vue des JO 2024.

## CHIFFRES CLÉS

**PRÈS DE 500**

élèves scolarisés en sections sportives dans 12 collèges du département en 2023

**6 217**

élèves licenciés au sein des 54 associations sportives des collèges

**41 %**

des élèves membres d'une association sportive au collège sont des filles

# En chiffres



## PANORAMA

### 54 collèges

47 collèges publics et 7 collèges privés

### Près de 24 000 collégiens

dont 15 000 demi-pensionnaires

### 517 agents départementaux

dont 5 apprentis participent au bon fonctionnement des collèges publics de Côte-d'Or

### 1,9 million

de repas servis chaque année dans les restaurants scolaires, dont 1,7 M pour les collégiens

## 2023-2024

**10 collèges** feront l'objet d'opérations majeures en 2023.

**94 % des collèges** sont raccordés au Très Haut Débit.

**2 €** C'est le prix d'un repas dans les collèges publics pour l'année scolaire 2023-2024, soit un financement de 80 % par le Département.

**1 fois par semaine** C'est la fréquence des repas 100% Côte-d'Or dans les cantines des collèges publics pour l'année scolaire 2023-2024

**1,6 M€** voté en 2023 pour le Plan Collège Numérique 2022-2028